

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 JUILLET 2019

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juillet à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué le 05 juillet 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric FARÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 10, Votants : 12.

Étaient présents : Frédéric FARÉ, Christian COLLEU, Sandrine HAGNIER, Patrice COUËDON, Robert RIVOIRE, Susanna DEGHAÏE, Emmanuelle DUCRET, Jean-François LEROY, Odile BRAUD et André BRAUD.

Absents excusés : Patrick BOURDEAUX pouvoir à Robert RIVOIRE

Adrien FARÉ pouvoir à Frédéric FARÉ

Absents : Jérôme CRIBIER

Robert RANA

Secrétaire de séance : Susanna DEGHAÏE

COMPTE RENDU DE SEANCE

Décision modificative n°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de procéder au vote des crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

COMPTES DÉPENSES				
Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	21	21312	Bâtiment scolaire	20 000€
D	21	21318	Autres bâtiments public	20 000€
D	21	21316	Equipements du cimetière	20 000€
D	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000€
D	21	2152	Installations de voirie	40 000€
D	21	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	100 000€
D	20	2051	Concessions et droits similaires	20 000€
D	20	203	Frais d'études	20 000€

COMPTES RECETTES				
Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
R	16	1641	Emprunts	250 000€

Questions diverses

Monsieur COLLEU indique que la commune a reçu l'ensemble des subventions pour la voie douce soit 35 500 €. Il reste à percevoir les subventions concernant le terrain multisports où il manque les panneaux pour pouvoir faire les demandes de versements.

Monsieur MALLET (intervenant du CIG) a envoyé la demande concernant le versement de la FCTVA 2017-2018 soit un montant de 136 000 €.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le jugement concernant l'agent BELLO, il indique que nous devons verser une somme d'environ 19 000 € concernant des indemnités non versées (NBI) et indemnités à la suite de son accident de travail. Il indique que l'avocat conseille de ne pas faire appel.

Monsieur le Maire indique que l'agence « SOLUTION TERRAINS » propose de vendre nos terrains à 130 000 € le terrain. L'agence souhaite faire un mandat non exclusif.

Monsieur RIVOIRE informe que l'association ATENA 78 a demandé d'accueillir dans le clocher de l'église une chouette effraie. Ce projet est en collaboration avec l'école.

Monsieur RIVOIRE fait le point sur « Pouce d'Yvelines ». Il y a 21 communes adhérentes dont 19 qui font partie de la CCCY. La cotisation annuelle pour 2019 était de 0,70 centime par habitant ; pour 2020 il n'y aura pas de cotisation à régler car la CCCY prend en charge la cotisation pour les 31 communes.

Monsieur RIVOIRE indique qu'il n'a pour le moment aucun retour concernant le déploiement de la fibre.

Monsieur COUËDON souhaite qu'un arrêté soit pris pour limiter l'horaire des fréquentations et l'éclairage à 22h sur le terrain de football.

Séance levée à 22h07.